

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1206 décision n° 1206 du 5 décembre 1952

n° 1206

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

5 décembre 1952

Numéro JO

n° 1 du 01/01/1953

Date du numéro

1 janvier 1953

TEXTE INTÉGRAL

Le personnel désigné ci-après est chargé des cours d'adultes pour compter du 4 novembre 1952 : MM. Djama Youssouf, moniteur à Djibouti ; Ali Aref, moniteur à Djibouti; Aden Osman, moniteur à Djibouti ; Houmed Aboubaker, moniteur à Djibouti; Ahmed Abdi, moniteur à Djibouti ; Omar Farah, moniteur à Ali-Sabieh.